

CBO TERRITORIA

Société Anonyme

Cour de l'Usine - La Mare

97438 Sainte-Marie

La Réunion

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014

EXA
4, rue Monseigneur Mondon
97476 Saint-Denis Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

CBO TERRITORIA

Société Anonyme
Cour de l'Usine - La Mare
97438 Sainte-Marie
La Réunion

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Mission d'assistance financière pour le refinancement de la dette de CBO TERRITORIA

Le conseil d'Administration du 3 décembre a donné délégation au Président de CBO TERRITORIA pour conclure une convention avec Sigée Finance relative à une mission de réaménagement de la dette de CBO TERRITORIA. Cette délégation a été donnée pour un montant d'honoraires fixes plafonné à 123 000 € HT et de commissions de succès de 0.25% des capitaux restant dus négociés dans la phase d'engagement et de 0.15% des capitaux restant dus négociés dans la phase de closing.

Dans le cadre de cette délégation, un contrat a été conclu le 5 décembre 2014 avec Sigée Finance selon les conditions suivantes :

Personne concernée :

Guillemette GUILBAUD, Administrateur de CBO TERRITORIA

Nature et objet :

Mission de réaménagement de la dette de CBO TERRITORIA

Modalités :

Les honoraires à verser par CBO TERRITORIA au titre de cette convention se composent :

- d'une partie facturée au temps passé, plafonnée à 100 000 € HT ;
- d'une partie variable s'élevant à 0.25% des capitaux restant dus négociés dans la phase engagement et 0.15% des capitaux restant dus négociés dans la phase de closing. Cette rémunération variable ne saurait être inférieure à 50 000 € HT.


Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2014 s'élève à 70 300 € HT.


CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint-Denis de La Réunion et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2015

Les commissaires aux comptes

EXA

Franck LOUSSOUARN

Deloitte & Associés

Christophe POSTEL-VINAY